

ANNEXE INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE HABITABLE 2021-2024

[**SNV- ETE-5**]
 [**12 JUIN 2022**] - [**St Valery sur somme**]
 [**SN Valericain**] - [**Grade 5 A**]
PM : 11h00 – hauteur 9,2 m



1. REGLES

La régata sera régie par :

- les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2021-2024*.
- L'avis de course,
- Les instructions de course.
- **Le RIPAM vis à vis des bateaux de plus de 20 m dans le chenal.**

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 2.1 La régata est ouverte à tous les bateaux classés Osiris et détenteurs du document H119 à jour.
- 2.2 Les bateaux doivent être armés pour une navigation à moins de 6 milles d'un abri, ou catégorie supérieure.
- 2.3 **Le skipper/propriétaire doit s'être acquitté des droits d'inscription annuels à la 3^{ème} participation de l'année.**
- 2.4 Les concurrents doivent détenir leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition. De plus une autorisation parentale est nécessaire pour les mineurs.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront communiqués par email aux concurrents et lors du briefing d'embarquement. Et sont disponibles sur le site web du SNV : www.sportnautiquevalericain.fr, onglet « Régates » et « documents ».
- 3.2 Le PC course est situé sur le bateau **SNV4**.
- 3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF <9>.

6. PROGRAMME DES COURSES (cf. Annexe PARCOURS)

	Classe	Type
	[Osiris]	[Parcours côtier]

- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la course est [**PM St Valery -1h10, à l'initiative du comité**].

7. PAVILLONS DE CLASSE ET DE COURSE

Le pavillon de classe sur le bateau comité est [**une flamme orange**].

Les bateaux en course doivent arborer le **pavillon C** dans le pataras ou un hauban. ----->



10. MARQUES

- 10.1 Les marques sont des bouées existantes dans la baie (définies dans l'annexe Parcours) ainsi que le bateau comité si nécessaire selon **l'annexe Parcours**.

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre [**le mât arborant une flamme orange sur le bateau du comité de course**] et [**le côté parcours de la marque de départ selon l'annexe Parcours**].
- 12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF [9]. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut pas donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard [**8 minutes**] après le signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

14. L'ARRIVEE

- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre [**le mât du bateau comité avec la flamme orange**] et [**le côté parcours de la marque d'arrivée selon l'annexe Parcours**].

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que **la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.**

16. TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

La ligne d'arrivée sera fermée 1h15mn après la PM de St Valery.

Un temps intermédiaire sera pris au passage dans la porte de fin du 1^{er} tour.

Si plus de la moitié des participants termine le parcours complet, le temps de course sera celui du passage de la ligne d'arrivée, les bateaux n'ayant pas terminé le parcours complet seront classés sur le temps intermédiaire, mais après ceux ayant effectué le parcours complet.

Dans le cas contraire, le temps pour tous les bateaux sera le temps intermédiaire.

16.2 Les bateaux ne finissant pas avant la fermeture de la ligne d'arrivée seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Le temps limite de réclamation est de [90 minutes] après que le dernier bateau a fini la dernière course ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course, selon ce qui est le plus tard.

17.3 Des avis seront signalés par téléphone mobile au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins.

Les instructions auront lieu dans la salle du jury située [sur le **SNV4**]. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système [**temps sur temps avec CVL**].

18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information (SNV4), à [**2h30 avant PM**]

19. REGLES DE SECURITE

19.1 [DP] [NP] **Un élargement de sortie sera mis en place** [**Sur bateau SNV4 : 2h30 avant PM de St Valery**].

19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.3 Le canal VHF utilisé en course est le [**canal 9**].

22. BATEAUX OFFICIELS

Le bateau comité est le SNV4 portant un mat avec la flamme orange.

Rappel des pavillons sur le bateau comité :

Pavillon SNV (vert et blanc)

Signal d'attention - 5 minutes. (Signal sonore)

Pavillon P et Z



Hissés aux 4 min

(Signal sonore)

Retraits 1 min avant le départ.

(Signal sonore long)

Règle de la minute : règle 30.2.

Départ

(Signal sonore)

Pavillon SNV affalé

Pavillon X (blanc avec croix bleue)



Rappel individuel.

Pavillon S (blanc intérieur bleu)



Réduction de parcours.

Pavillon Y (Port du gilet OBLIGATOIRE)



ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2^{ème} substitut et le pavillon de classe (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques du parcours, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette marque et continuer leur course. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F. canal 9.

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée.

ARBITRES DESIGNES

Président du comité de course : [**Michel Begue**]

Président du jury : [**Gérard Cavenel**]

ANNEXE PARCOURS

Ligne de départ :

Passer entre la bouée « 38 » à tribord et le bateau comité à babord.

Attention de ne pas naviguer trop loin au-delà de bouée 38 : **hauts fonds**.

Parcours :

1^{er} tour : laisser les bouées C1, 26, L5 à babord ; L6, 34 à tribord ;

Passage intermédiaire entre le bateau SNV4 et la bouée 38, *ce n'est pas une porte*.

Laisser le bateau comité à tribord :

Il est INTERDIT de virer la bouée 38 : risque de haut fond.

2^{ème} tour : laisser les bouées BIF, 34 à tribord ;

Ligne d'arrivée :

Passer entre la bouée « 38 » à babord et le bateau comité SNV4 à tribord dans le sens du parcours.

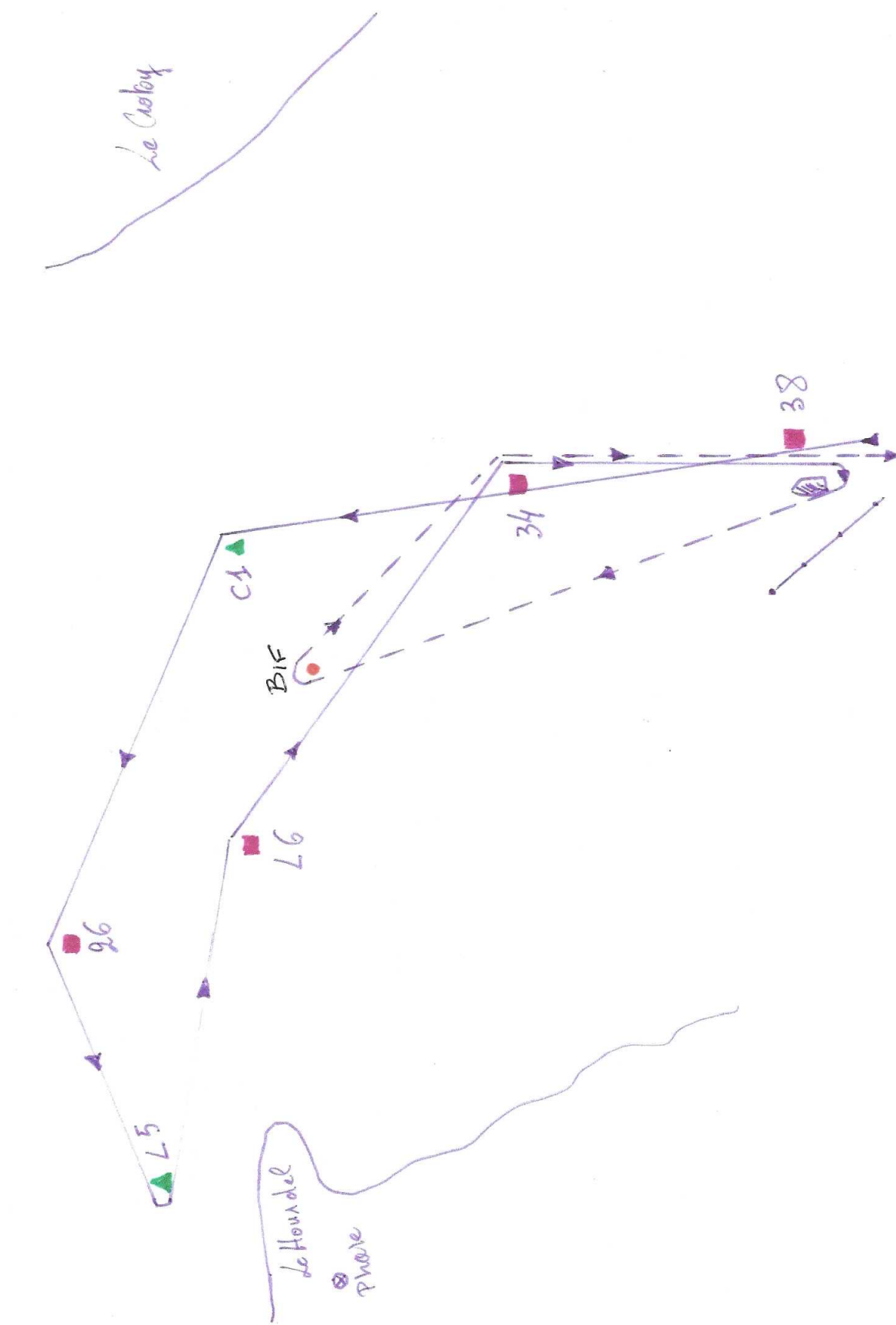
Nom bouée	Latitude	Longitude
38	50 N 12 22	1 E 36 21
34	50 N 12 63	1 E 36 09
C1	50 N 13 12	1 E 35 92
BIF	50 N 12 96	1 E 35 60
L6	50 N 13 09	1 E 35 12
26	50 N 13 43	1 E 34 79
L5	50 N 13 22	1 E 34 17

Circuit 2 tours non identiques

Si nécessaire réduction de parcours au 1er tour

Départ	SNV4 à babord	38 à tribord
		C1 à babord
		26 à babord
		L5 à babord
		L6 à tribord
		34 à tribord
Passage 1er tour		SNV4 à tribord
		BIF à tribord
		34 à tribord
Arrivée	SNV4 à tribord	38 à babord

La position des bouées a été vérifiée cette semaine



ATTENTION : Le plan n'est donné qu'à titre indicatif. Le comité de course ne sera nullement tenu pour responsable des modifications d'emplacement des marques de parcours.